

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A CONSERVER PAR L'ACHETEUR)

Les conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles l'organisme de formation réalise les prestations pour le compte de l'acheteur. Elles sont applicables pour l'ensemble de la commande.

#### INSCRIPTION A UNE FORMATION

**L'employeur ou le stagiaire renvoie le bulletin d'adhésion (voir bon de commande) accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Assfam (ou par virement bancaire), avec le bon de commande.**

#### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

1. **L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du présent bon de commande daté et signé par l'acheteur et accompagné d'un chèque d'un montant du prix de la formation (ou par virement bancaire)**
2. Le présent bon de commande est à envoyer par courrier ou par courrier électronique.
3. Une convention de formation sera envoyée à l'acheteur.

#### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

1. L'inscription n'est enregistrée qu'à réception du bon de commande daté et signé par l'employeur ;
2. Le bon de commande est à envoyer au choix par courrier ou e-mail.

#### FACTURATION ET PAIEMENT

- Selon l'inscription la **facture** sera :
  - fournie le 1<sup>er</sup> jour de la formation (dossier stagiaire) pour les **inscriptions individuelles** ;
  - adressée après formation à l'**employeur** pour une inscription par l'employeur.  
Une copie sera fournie au stagiaire (dossier stagiaire) le 1<sup>er</sup> jour de la formation.
- Toute action de formation commencée est due et facturée en totalité.
- Selon l'inscription le **paiement** sera :
  - Pour une **inscription individuelle**, le chèque (ou virement bancaire) d'un **montant égal** du prix de la formation, déposé 15 jours calendaires avant le 1<sup>er</sup> jour de formation ;
  - Pour une inscription assurée par l'**employeur**, le solde de la formation devra être versé soit par chèque soit par virement (demander un RIB) dans un délai d'un mois calendaire à la suite du dernier jour de formation.

#### TARIF

1. Le tarif appliqué est celui mentionné sur le bon de commande par l'acheteur
2. L'acheteur s'engage à payer à l'organisme de formation le prix convenu.

3. L'Assfam est un établissement de l'association Groupe SOS Solidarités Loi 1901, à ce titre elle est exempte de TVA.
4. Pour les formations INTER (sur inscription), le prix est forfaitaire et complet et comprend l'intégralité des coûts et frais exposés par l'organisme de formation.
5. Pour les formations INTRA les frais annexes (transport, hébergement, repas du formateur) ne sont pas compris dans le prix forfaitaire (la copie des justificatifs sera transmise aux clients).

#### PROGRAMME

L'organisme de formation se réserve le droit d'apporter quelques modifications au programme présenté sur le bon de commande. Il s'engage toutefois à respecter les grandes lignes du programme et le profil des intervenants prévus initialement.

#### ANNULATION

1. Toute annulation de la part du stagiaire ou de l'employeur doit être faite par écrit par mail à [assfamdirection@groupe-sos.org](mailto:assfamdirection@groupe-sos.org) ;
2. **En cas d'annulation de la part de l'acheteur / stagiaire**
  - plus de 15 jours calendaires avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, les chèques seront renvoyés ;
  - entre 15 et 6 jours calendaires avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, 70% du prix de la formation sera remboursé ;
  - à partir de 5 jours calendaires avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, il sera facturé la totalité de la formation sauf en cas de force majeure sur justificatif (Accident, maladie, décès).
3. Toutefois, pour éviter l'annulation, **l'acheteur / stagiaire** peut :
  - soit remplacer le participant initialement inscrit par un autre participant ;
  - soit demander le report de l'inscription initiale sur une autre formation. Cette procédure de report ne peut intervenir qu'une seule fois dans l'année.
4. **En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation** à la suite de désistements trop importants, il sera proposé :
  1. un report de la formation ;
  2. l'annulation de la formation.
5. Toute annulation du fait de l'organisme de formation verra la totalité des sommes versées remboursée.

#### DATE ET LIEU DE FORMATION

L'organisme de formation peut être amené à modifier les dates et lieux des formations sous réserve de respecter un préavis de 15 jours calendaires. Chaque stagiaire sera alors prévenu par téléphone ou mail à condition qu'il ait bien renseigné le bon de commande.

#### SUPPORTS DE FORMATION

L'utilisation des supports de cours (tous supports confondus) est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite".

L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes

citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

<b>INFORMATION PERSONNELLE</b>
--------------------------------

Les informations recueillies sur les formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par **l'organisme de formation**. Elles peuvent faire l'objet d'envois de newsletter ou tout autre mail à caractère informatif. Elles sont conservées pendant **toute la durée d'exercice de l'organisme de formation** et ne seront ni vendues, ni échangées. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [assfamdirection@groupe-sos.org](mailto:assfamdirection@groupe-sos.org)

